

Fonds « Asile, Migration et Intégration » 2014 - 2020



Appel à projets 2020

Réunion d'information
du 17 juillet 2020



AMIF 2014 - 2020



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Office national de l'accueil



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, de l'Intégration
et à la Grande Région

Département de l'intégration



1. Généralités et programme national AMIF
2. Appel à projets - partie générale
3. Appel à projets - partie spécifique
4. Etapes pour répondre à l'appel à projets



Cadre légal

- Acte de base et règlement comportant les dispositions générales adoptées le 16 avril 2014
- Programmation pluriannuelle : 2014-2020

Objectif général

- Contribuer à une gestion efficace des flux migratoires dans l'Union dans le cadre de l'espace de liberté, de sécurité et de justice, conformément à la politique commune en matière d'asile, de protection subsidiaire et de protection temporaire ainsi qu'à la politique commune en matière d'immigration

Résultats et indicateurs

- Approche axée sur résultats et indicateurs

Mise en oeuvre du fonds

- Autorité responsable (AR) : Office national de l'accueil
- Autorités déléguées (AD) : Direction de l'Immigration & Département de l'intégration

- Comité de pilotage : AR & AD
- Comité de sélection et de suivi : représentants des ministères, administrations et autres organismes



Programme national - Objectif spécifique 1 : Régime d'asile européen commun

- Régime d'accueil et d'asile
- Capacité des Etats Membres à développer, suivre et évaluer leurs politiques et procédures d'asile
- Réinstallation



Programme national - Objectif spécifique 2 : Migration légale et intégration des ressortissants de pays tiers

- Immigration et mesures préalables au départ
- Mesures d'intégration
- Coopération pratique et mesures de renforcement des capacités



Programme national - Objectif spécifique 3 : Retour

- Mesures accompagnant les procédures de retour
- Mesures de retour
- Coopération pratique et mesures de renforcement des capacités



Objectif spécifique 1 : Régime d'asile européen commun

➤ Action A.1 : Assistance aux DPI

L'action vise l'assistance aux DPI :

- renforcement du système de prise en charge
- mesures promouvant l'autonomisation

Objectif spécifique 2 : Intégration des ressortissants de pays tiers et migration légale

➤ Action B.2 : Renforcement des capacités par la mise en place et le développement de stratégies d'intégration cohérentes

L'action vise notamment :

- réalisation d'études favorisant l'amélioration de la connaissance du public cible
- analyse des besoins



Critères d'éligibilité

Porteurs de projet

- Organisations et organismes privés sans but lucratif
- Etablissements publics et chambres professionnelles
- Ministères et administrations publiques, étatiques et communales
- Centres de recherche

Budget

- Contribution européenne 555.000 € (75%)
- Contribution nationale 185.000 € (25%)
- **Total** **740.000 €**
- Sont éligibles les projets d'un montant minimal de 50.000 €

Eligibilité temporelle

- Entre le 1^{er} janvier 2021 et le 30 juin 2022



Critères d'éligibilité

Critères d'instruction et de sélection

- Analyse des candidatures : Office national de l'accueil / Département de l'intégration / Comité de sélection et de suivi

Dépôt des demandes de cofinancement

- Date limite de dépôt : **19/08/2020**
- Courriel : amif@ona.etat.lu
- Courrier : 5, rue Carlo Hemmer L-1734 Luxembourg

Analyse des demandes

- Analyse des projets : à partir du 19 août 2020
- Sélection et décisions : automne 2020



Les documents suivants sont à joindre à la demande de cofinancement :

- la fiche de candidature, incluant la description du projet
- le budget prévisionnel et le plan de financement
- une copie des statuts (pour les asbl)
- une copie du dernier bilan
- une copie du dernier rapport d'activité
- la composition du conseil d'administration (si applicable)



Critères de sélection

- **Caractéristiques du projet (80%)**
 - Situation et besoins du Luxembourg en la matière
 - Rapport coût-efficacité
 - Élément novateur
 - Faisabilité du projet
 - Projet réalisé en partenariat
 - Complémentarité
 - Valorisation des acquis du projet suite aux financements communautaire et national

- **Caractéristiques du porteur de projet (20%)**
 - Profil global du porteur de projet et de ses partenaires pour réaliser le projet



A.1. Assistance aux DPI – Promotion de la santé maternelle et infantile

Objet de l'action : L'action vise à promouvoir la **santé maternelle et infantile** dans le cadre de la vie en communauté dans les structures d'hébergement.

Portée des projets éligibles : Projets visant **l'élaboration de nouveaux outils pédagogiques interactifs promouvant la santé maternelle et infantile**, notamment:

- le vécu de la grossesse et de la parentalité au Luxembourg
- les droits et devoirs juridiques et symboliques du rôle parental
- l'expérience de la parentalité (vécu, émotions, etc.)
- la pratique de la parentalité (tâches quotidiennes)
- l'hygiène des bébés, enfants et mères

Exemples d'outils:

- Guides (mallette des parents), brochures et/ou vidéos plurilingues / en langage simple et/ou pictogrammes ;
- supports / matériels didactiques et méthodologies pour l'animation d'ateliers.



A.1. Assistance aux DPI – Promotion de la santé et de l'hygiène de vie en communauté

Objet de l'action : L'action vise à promouvoir **la santé et l'hygiène de vie en communauté** dans les structures d'hébergement.

Portée des projets éligibles : Projets visant l'élaboration de nouveaux outils pédagogiques interactifs **promouvant la santé, l'hygiène et la qualité de vie en structures d'accueil de DPI** concernant:

- l'application des consignes d'hygiène corporelle et de nettoyage
- la promotion de la gestion durable des déchets
- la promotion de l'hygiène alimentaire
- la prévention d'accidents domestiques, dont l'usage des installations et appareils ménagers
- la promotion d'un mode de vie sain (physique et mental)
- la prévention de modes de vie abusifs, dont les addictions, la violence, etc.

Exemples d'outils:

- guides, brochures et/ou vidéos plurilingues / en langage simple et/ou pictogrammes
- supports / matériels didactiques et méthodologies pour l'animation d'ateliers



Résultats attendus :

- Analyse des bonnes pratiques au niveau national et/ou international, et recommandations
- Outils de formation / d'animation d'ateliers (contenu et méthodologie pédagogique, dont formation des formateurs)
- Supports / matériel pédagogique interactifs

Public cible direct :

- Personnel du secteur social, pédagogique et interculturel actif dans l'encadrement des DPI
- Demandeurs de protection internationale hébergées dans les structures d'accueil

Groupe éligible :

- Bénéficiaires du statut de réfugié ou du statut conféré par la protection subsidiaire au sens de la directive 2011/95/UE
- Bénéficiaires d'une protection temporaire au sens de la directive 2001/55/CE
- Bénéficiaires d'une réinstallation

3. Partie spécifique - Accueil



Indications financières:

- Part de l'Union européenne : 202.500€
- Part de l'ONA : 67.500€
- Total : 270.000€

Autorité compétente :

- Office national de l'accueil



B.2. Intégration des ressortissants de pays tiers - Renforcement des capacités par la mise en place et le développement de stratégies d'intégration cohérentes

Objet de l'action: L'action vise la réalisation d'études favorisant l'amélioration de la connaissance du public cible.

Portée des projets éligibles : **deux types d'études**

- Etudes et analyses des **besoins des ressortissants de pays tiers résidant au Grand-Duché de Luxembourg en matière d'intégration**
- Etudes sur la **participation des ressortissants de pays tiers à la vie associative au Luxembourg et sur le rôle et les caractéristiques des associations pour une intégration réussie** des ressortissants de pays tiers au Luxembourg



1. Etudes et analyses des besoins des ressortissants de pays tiers résidant au Grand-Duché de Luxembourg en matière d'intégration, notamment :

- les caractéristiques du public cible sur base de facteurs socio-démographiques et d'autres facteurs (comme par ex. l'origine culturelle, l'éducation, l'emploi, les conditions de vie, la participation sociale et politique, ...)
- les éléments favorisant leur intégration et leur participation à la vie sociale et politique
- les limites et les barrières potentielles freinant leur intégration, l'accès à l'information et leur participation sociale et politique ainsi que des solutions pour y remédier
- l'importance de l'accès à l'information publique pour une intégration réussie
- le degré de connaissance des informations publiques des ressortissants de pays tiers
- le rôle de facteurs socio-démographiques et d'autres facteurs clefs comme l'origine culturelle, les compétences linguistiques, les liens sociaux et autres facteurs clefs identifiés dans l'accès à l'information publique
- les voies, les habitudes et les bonnes pratiques d'accès à l'information publique
- les besoins et les freins en terme d'accès à l'information et à la participation sociale et politique des ressortissants de pays tiers



2. Etudes sur la participation des ressortissants de pays tiers dans la vie associative au Luxembourg et sur le rôle et les caractéristiques des associations pour une intégration réussie des ressortissants de pays tiers au Luxembourg, notamment :

- les caractéristiques, les missions, les besoins (en formation et information) et les défis auxquels les associations au Luxembourg sont confrontées dans l'atteinte de l'objectif d'une participation sociale et d'une intégration réussie des ressortissants de pays tiers
- le rôle des associations en tant que multiplicateurs et vecteurs d'intégration, les modalités et moyens utilisés dans leur (éventuel) travail en réseau, le fonctionnement de leur (éventuel) travail en réseau et leur communication envers le groupe cible
- l'accès des ressortissants de pays tiers à la vie associative au Luxembourg, les types et caractéristiques de leur engagement associatif et les attentes vis-à-vis des associations en tant qu'acteurs d'intégration



Résultats attendus :

- Résumé quantitatif et/ou qualitatif des analyses
- Recommandations concrètes

Méthodologie:

- Méthodologie appliquée pour l'étude à proposer par le porteur de projet
- Prise en compte des éléments différenciateurs du public cible vis-à-vis des résidents ressortissants des pays membres UE
- Dans la mesure du possible, viser les 4 zones géographiques du pays (Sud-Ouest, Centre, Nord et Est).
- Veiller à prendre en compte les études et analyses déjà réalisées dans le contexte.

Dynamique partenariale:

- Les porteurs de projets sont invités à prendre contact avec les ministères et/ou administrations concernés par le domaine d'action du projet avant la soumission de leur candidature. Le partenariat avec un ministère constitue un atout.

3. Partie spécifique - Intégration



Public cible :

- Les ressortissants de pays tiers : toute personne non citoyenne de l'Union européenne, séjournant légalement au Luxembourg, et ayant pour objectif de s'y installer durablement, y compris les réfugiés et bénéficiaires d'une protection internationale
- Comparaison entre les ressortissants de pays tiers et les personnes d'origine étrangère ayant acquis la nationalité luxembourgeoise ou d'un autre Etat Membre de l'Union européenne

Indications financières

- Part de l'Union européenne : 150.000€
- Part du Département de l'intégration : 50.000€

Autorité compétente :

- Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, Département de l'intégration



- Etape 1
 - Définir un projet éligible

- Etape 2
 - Formaliser la candidature

- Etape 3
 - Etablir le budget prévisionnel du projet



Etape 1 – Définir un projet éligible

Pourquoi?

Pourquoi souhaitez-vous réaliser ce projet ?

Pour qui?

Qui sont les bénéficiaires finaux / les groupes cible du projet ?

Comment?

Comment réaliserez-vous le projet ?
Quels moyens mettrez-vous en œuvre ?



Partenariat et responsabilités?

Avec qui allez-vous monter le projet ?

Contexte?

Votre projet est-il applicable dans un autre contexte ?

Résultats?

Quels sont les résultats visés par le projet ?



Etape 2 – Formaliser la candidature

- Identification du porteur de projet
- Intitulé du projet
- Identification du projet par rapport à l'appel à projets
- Date de début et durée du projet
- Diagnostic du problème qui est à la base du projet/ des besoins en la matière
- Partenariat éventuel avec d'autres structures pour mettre en œuvre le projet
- Résumé du projet
- Description détaillée du projet
- Public cible et procédure en place garantissant le respect de public
- Objectifs qualitatifs et quantitatifs
- Élément novateur
- Calendrier de mise en œuvre du projet
- Aperçu sur la publicité du projet et la visibilité du cofinancement



Etape 3 – Etablir le budget prévisionnel du projet

Coûts directs

1. Frais de personnel
2. Frais de voyage et de séjour
3. Frais d'équipement
4. Biens immobiliers
5. Frais de consommables, fournitures et services généraux
6. Frais d'experts et de sous-traitance
7. Autres frais

Coûts résultant directement des obligations liées aux cofinancements communautaires
Dépenses spécifiques en relation avec les groupes cibles

Coûts indirects

- forfait de maximum 7% des coûts directs

Recettes générées par le projet

**Total des coûts directs + total des coûts indirects – total des recettes
= Budget prévisionnel**

Manuel des procédures financières

- Règles d'éligibilité des coûts fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes cofinancés par l'AMIF



Questions - Réponses



Merci de votre attention!



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Office national de l'accueil



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, de l'Intégration
et à la Grande Région

Département de l'intégration